

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le Mercredi 24 avril 2024 à 19 heures dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Christophe - BERGES Muriel- CADILLON Michèle - CALLEDE Eric - MARREIN Robert - JEAN Benoît –DARRIGRAND Sébastien - LASSERRE Valérie- MAUBAY Pierrette

Excusé :

Excusés représentés : MORENO William donne pouvoir à CADILLON Michèle, MAGNE Christophe donne pouvoir à MARTINEZ Christophe - ARTOLA Monique donne pouvoir à MARREIN Robert – CADILLON Guillaume donne pouvoir à BERGES Muriel

Secrétaire de Séance : CADILLON Michèle

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et informe que le procès-verbal du 10 avril 2024 sera soumis lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Vient l'ordre du jour :

1°/ Attribution logement 66 avenue des tilleuls:

Monsieur le Maire présente les 10 dossiers de candidatures :

- Mme CAPREDON Laetitia
- M NAZE Jordann et Mme VYNISALE Manon
- Mme DUCOM Karine
- Mme PARISI Pietra
- Mme DROUICHE Sarah
- Mme MURE D'ALEXIS Axelle et M COUGOUILLE Teo
- Mme COST Magali
- Mme FAGOT Caroline
- M MIOSSEC-DEROCH Tom

Le Conseil Municipal attribue le logement dans l'ordre suivant :

- 1- M MIOSSEC-DEROCH Tom
- 2- Mme CAPREDON Laetitia
- 3- M NAZE Jordann et Mme VYNISALE Manon

3°/ FEC 2024 : réhabilitation mur soutènement du préau de l'Ecole Maternelle – réalisation des travaux :

Le Maire indique que ce bâtiment, a été construit en 1889 et que suite à un signalement de l'équipe enseignante fin décembre 2023, une visite sur site à confirmer la dégradation du mur extérieur mais aussi l'affaissement du sol au niveau du préau de l'école.

Un diagnostic de la structure par la société INFRANEO pour un montant de 15 195€ HT a été réalisé, il a fait l'objet d'un rapport G5 ET G2 PRO en juillet 2023.

Ce dernier préconise une reprise du mur par clouage.

Le déroulement des travaux est le suivant :

- Mise en sécurité du mur par projection d'un voile en béton fibré (gunitage), permettant le comblement des blocs éboulés et autres désordres (ouvertures de fissures, délitage, etc.) ;
- Réalisation d'une longrine en béton armée, formant un moilage sur pierres, fondée sur micropieux permettant le blocage en pied des déplacements du mur existant, confinant ainsi sa fondation et sécurisant l'intervention d'une machine de clouage ;
- Réalisation des clous de confortement du mur (clouage passif) ;
- Réalisation d'un voile en béton projeté armé sur treillis soudé ;
- Réalisation de drains dans la paroi du mur ;
- Auscultation long terme des bâtiments existants.

La société INFRANEO de Bordeaux, maîtrise d'œuvre exécution, a établi un avant-projet descriptif dont le montant estimatif des travaux a été arrêté : **278 100.00 € HT**

Le Maire propose au conseil municipal de soumettre le projet de réalisation des travaux du mur de soutènement du préau de l'école maternelle auprès du fonds d'équipement des Communes 2024 pour un montant global HT soit : **6 682.00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la réalisation des travaux sur la structure du mur de soutènement du Préau de l'école maternelle pour un montant de **278 100.00 € HT**, et approuve la présentation du projet et son financement : montant prévisionnel des travaux **278 100.00 € H soit 333 720.00 € TTC**

DETR :..... **111 240.00 €**

FEC :..... **6 682.00 €**

C.C.P.T. : **60 000.00 €**

Fonds libres : **155 798.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sollicite le concours financier sur fonds d'équipement des Communes 2024 pour un montant global HT soit : **6 682.00 € HT**.

4°/ Délibération budget commune portant sur la DM n°1 réajustement crédit budgétaire :

Elle concerne une annulation de titre de la taxe des ordures ménagères de l'année 2023 établi au nom de TEULIERES Pierre pour un montant de 16.67€ le 31/12/2023. Ce titre a été émis par erreur car Monsieur TEULIERES a quitté le logement en novembre 2022.

Monsieur le Maire explique que nous devons réajuster le crédit budgétaire des dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose de réaliser les écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
618 (011) : Divers	-16,67		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	16,67		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget commune.

5°/ Délibération budget photovoltaïque portant sur la DM n°1 réajustement crédit budgétaire :

Elle concerne le paiement de l'impôt société 2024 de l'année 2023 d'un montant de 1 554.60€. Au budget sur l'article 6951 était prévu 900€.

Monsieur le Maire explique que nous devons réajuster le crédit budgétaire des dépenses de fonctionnement afin de pouvoir mandater le paiement de l'impôt.

Monsieur le Maire propose de réaliser les écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61558 (011) : Autres biens mobiliers	-654,60		
6951 (69) : Impôts sur les bénéfices	654,60		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget photovoltaïque.

6°/ Demande de concession :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame VAUTIER Marie-Solange, demeurant au 216 avenue de la fontaine à Laluque, concernant une demande d'attribution de concession funéraire au cimetière de Laluque.

Le Conseil Municipal accepte la demande de Madame VAUTIER.

7°/ Informations et questions diverses :

7.1. Lotissement l'Orée du bois – Esquisse proposition XL Habitat

Proposition D retenue.

7.2. Point litige lot n°7 travaux salle polyvalente

Monsieur le Maire informe de l'évolution du litige avec l'Entreprise Puel concernant les travaux de rénovation de la salle polyvalente.

7.3. Familles rurales

Planning des jours de présences à la salle polyvalente, salle n°1, les lundis du 29 avril au 1 juillet 2024 de 09h45 à 11h30.

7.4. Opérateur Free Mobile

Pour information, prospection de Free pour une installation d'un pylône de téléphonie mobile parcelle section C n°0132 situé au lieu-dit Greffier

7.5. Cérémonie du 08 mai

Invitation cérémonie mercredi 8 mai à 11H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

le Maire,

la secrétaire de séance,